

ANNEXE 6.4

REDEVANCES POUR L'HORAIRE DE SERVICE 2020

**Barème des prestations de services de systèmes
d'information (SI) et formations SI
en euros courants HT**

PRESTATIONS DE SERVICES DE SYSTEMES D'INFORMATION (SI)

Prestations minimales SI

Nombre maximal d'accès par service SI (Système d'information) compris dans les prestations minimales (pour l'horaire de service)

Service SI	Trains /Km	Nombre maximal d'accès par service SI (Système d'information) compris dans les prestations minimales (pour l'horaire de service)									
		de 0 à 0,8 M.	de 0,8 M. à 8 M.	de 8 M. à 100 M.	de 100 M. à 200 M.	de 200 M. à 300 M.	de 300 M. à 340 M.	de 340 M. à 380 M.	de 380 M. à 500 M.	de 500 M. à 600 M.	> 600 M.
Gaiascope		10	20	50	100	200	300	350	400	500	600
Doc.Explore		4									
TCAP		12	23	35	47	59	70	76	82	94	105
GESICO		10	20	30	40	50	60	65	70	80	90
DSDM		17	34	85	170	340	510	595	680	850	1000
OLGA		17	34	85	170	340	510	595	680	850	1000
GOST		17	34	85	170	340	510	595	680	850	1000
Ischia		10	20	50	100	200	300	350	400	500	600
Artic		10									
Socle		10									
DISCO Consultation		15	30	45	60	75	90	98	105	120	135
SIPH Consultation		15	30	45	60	75	90	98	105	120	135

Les candidats qui n'auraient pas circulé en N-1 (nouveaux entrants, reprise d'activité,...) peuvent bénéficier de prestations minimales en N sur la base de leurs prévisions de circulations dûment justifiées, avec régularisation (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux données de circulations réelles en cas d'écart avéré. En cas d'absence de commande effective de sillons, l'article 11§4 des CG SI s'applique.

En cas d'événement exceptionnel de longue durée impactant fortement les volumes de trafic (tels que des mouvements sociaux de grande ampleur), les volumes de Train-km pris en compte correspondront à ceux réalisés au cours de l'HDS A-2 (nota : et non ceux de A-1, comme usuellement).

Service SI	Trains /Km	Nombre maximal d'accès par service SI (Système d'information) compris dans les prestations minimales (pour l'horaire de service)									
		de 0 à 0,8 M.	de 0,8 M. à 8 M.	de 8 M. à 20 M.	de 20 M. à 50 M.	de 50 M. à 100 M.	de 100 M. à 200 M.	de 200 M. à 340 M.	de 340 M. à 380 M.	de 380 M. à 600 M.	> 600 M.
e-Houat		20	30	90	210	450	900	1800	2400	3000	4200
e-Bréhat		24	48	144	336	720	1440	2880	3840	4800	6720
See-trains		20	40		70	150	300	600	800	1000	1400
DECLIC		10	20	35	80	165	330	650	875	1100	1520
DELTHA		20	30	90	210	450	900	1800	2400	3000	4200
DINAMIC		20	40		70	150	300	600	800	1000	1400
Excalibur		20		50	110	230	450	900	1200	1500	2100
Durandal 2		30		100	220	690	1350	3000	4000	5000	7000

Les candidats qui n'auraient pas circulé en N-1 (nouveaux entrants, reprise d'activité,...) peuvent bénéficier de prestations minimales en N sur la base de leurs prévisions de circulations dûment justifiées, avec régularisation (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux données de circulations réelles en cas d'écart avéré. En cas d'absence de commande effective de sillons, l'article 11§4 des CG SI s'applique.

En cas d'événement exceptionnel de longue durée impactant fortement les volumes de trafic (tels que des mouvements sociaux de grande ampleur), les volumes de Train-km pris en compte correspondront à ceux réalisés au cours de l'HDS A-2 (nota : et non ceux de A-1, comme usuellement).

Prestations complémentaires SI

Redevance d'accès aux services SI (prestations complémentaires)		
Service SI	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Doc.Explore, GESICO, DSDM, Ischia, Socle, e-Houat, e-Bréhat, Excalibur, Disco Consultation	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf seuil défini dans le tableau ci-dessus)	579,43
DECLIC	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf seuil défini dans le tableau ci-dessus)	337,61
See-trains	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf seuil défini dans le tableau ci-dessus)	1 042,95
OLGA	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf seuil défini dans le tableau ci-dessus)	91,84
TCAP	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf seuil défini dans le tableau ci-dessus)	6 563,85
ARTIC	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf seuil défini dans le tableau ci-dessus)	1 520,24
DINAMIC	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf seuil défini dans le tableau ci-dessus)	1 332,83
Gaïascope	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf seuil défini dans le tableau ci-dessus)	1 866,11
Module complémentaire Gaïascope	Tarif par horaire de service et par accès	602,01
Gaïascope Mobile	Tarif par horaire de service et par accès	47,13
DELTHA	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf seuil défini dans le tableau ci-dessus)	271,12
DURANDAL 2	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf seuil défini dans le tableau ci-dessus)	134,41
GOST	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf seuil défini dans le tableau ci-dessus)	600,67
DISCO Simulation	Tarif par horaire de service et par accès	4 455,23
SIPH Consultation	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf seuil défini dans le tableau ci-dessus)	1 189,00
SIPH Etudes	Tarif par horaire de service et par accès (y compris coût d'acquisition des licences TPS)	13 506,00
Infra SIPH	Tarif par horaire de service et par accès	73 286,00

Redevance d'accès par flux aux service SI (prestations complémentaires)		
Flux SI	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Webservice GESICO	Tarif par horaire de service et par volume de données consommées (nombre d'appels au webservice)	0,01
Webservice DSDM	Tarif par horaire de service et par volume de données consommées (nombre d'appels au webservice)	0,01
Webservice DINAMIC - module déclaration composition réelle des trains	Tarif par horaire de service et par volume de données consommées (nombre d'appels au webservice)	Non facturé
Flux Gaia	Tarif par horaire de service et par volume de données consommées (nombre de messages diffusés par le service)	0,01
Flux DANC	Tarif par horaire de service et par avis de non-conformité	0,32
Flux Sillon	Tarif par horaire de service et par volume de données consommées (nombre de messages diffusés par le service)	0,06
Flux Circulation	Tarif par horaire de service et par volume de données consommées (nombre de messages diffusés par le service)	0,0002
Flux TCAP	Tarif par horaire de service et par raccordement	4 984,79
Flux ARTIC	Tarif par horaire de service et par raccordement	5 696,91

Redevance d'accès haut débit aux service SI (prestations complémentaires)		
Débit Cible	Mode d'accès	Prix unitaire en € HT par mois et par site raccordé*
4 Mbps	Réseau privatif de type MPLS	2 183,81
20 Mbps	Réseau privatif spécifique (recommande pour les clients ayant un grand nombre d'utilisateurs, supérieur généralement à 1500 utilisateurs uniques)	10 919,06

*tout mois entamé est dû

FORMATIONS SUR LES SERVICES SI

Prestations minimales

Nombre maximal de personnes formées par service SI compris dans les prestations minimales (depuis l'ouverture du service, hors Commande de sillons internationaux pour lequel le nombre de personnes formées peut être remis à zéro en cas d'évolution majeure de PCS)

Service SI	Trains /Km	de 0 à 0,8 M.	de 0,8 M. à 8 M.	de 8 M. à 100 M.	de 100 M. à 200 M.	de 200 M. à 300 M.	de 300 M. à 380 M.	de 380 M. à 500 M.	de 500 M. à 600 M.	> 600 M.
Doc.Explore		1								
DISCO Consultation		3	5	5	6	8	9	11	12	14
SIPH Consultation		3	5	5	6	8	9	11	12	14
TCAP		2	3	3	4	5	6	7	8	9
Gaiascope		2	3	3	4	5	6	7	8	9
GESICO		2	3	3	4	5	6	7	8	9
DECLIC		2	3	3	4	5	6	7	8	9
Commande de sillons internationaux		2	3	3	4	5	6	7	8	9
DSDM		3	3	4	5	7	10	14	17	20
ARTIC		5								

Les candidats qui n'auraient pas circulé en N-1 (nouveaux entrants, reprise d'activité,...) peuvent bénéficier de prestations minimales en N sur la base de leurs prévisions de circulations dûment justifiées, avec régularisation (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux données de circulations réelles en cas d'écart avéré. En cas d'absence de commande effective de sillons, l'article 11§4 des CG SI s'applique.

En cas d'événement exceptionnel de longue durée impactant fortement les volumes de trafic (tels que des mouvements sociaux de grande ampleur), les volumes de Train-km pris en compte correspondront à ceux réalisés au cours de l'HDS A-2 (nota : et non ceux de A-1, comme usuellement).

Service SI	Trains /Km	de 0* à 0,8 M.	de 0,8 M. à 8 M.	de 8 M. à 20 M.	de 20 M. à 50 M.	de 50 M. à 100 M.	de 100 M. à 200 M.	de 200 M. à 380 M.	de 380 M. à 600 M.	> 600 M.
e-Bréhat (analyseur)		3	4	6	8	12	24	48	80	112
See Trains		3				4	6	12	20	28

Les candidats qui n'auraient pas circulé en N-1 (nouveaux entrants, reprise d'activité,...) peuvent bénéficier de prestations minimales en N sur la base de leurs prévisions de circulations dûment justifiées, avec régularisation (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux données de circulations réelles en cas d'écart avéré. En cas d'absence de commande effective de sillons, l'article 11§4 des CG SI s'applique.

En cas d'événement exceptionnel de longue durée impactant fortement les volumes de trafic (tels que des mouvements sociaux de grande ampleur), les volumes de Train-km pris en compte correspondront à ceux réalisés au cours de l'HDS A-2 (nota : et non ceux de A-1, comme usuellement).

Prestations complémentaires

Redevance pour la formation au service SI (prestations complémentaires)

Service SI	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Tout service SI proposant une offre de formation	Tarif par personne et par séance d'une demi-journée de formation supplémentaire ou ultérieure (la durée de la formation varie suivant le service SI)	563,67
Socle	Tarif par personne et jour	Sur devis